



Les grandes affaires en droit maritime

Actualité législative publié le 02/02/2025, vu 36 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les grandes affaires en droit maritime soulignent l'importance de la régulation juridique dans un secteur mondial complexe

Le droit maritime est une branche du droit qui régit les relations juridiques relatives à la navigation et à l'exploitation des mers et des océans. Il s'applique à des questions aussi diverses que la responsabilité en cas de collision, la protection des droits des marins, la gestion des ports, ainsi que la régulation du commerce international par voie maritime. Le droit maritime repose sur des conventions internationales, des normes nationales et des coutumes maritimes, tout en étant influencé par les pratiques commerciales et les évolutions technologiques.

Les grandes affaires en droit maritime ont souvent fait la une des journaux en raison de leur portée internationale, de leur impact sur l'environnement, de la protection des droits des travailleurs en mer, ou encore de la question de la sécurité des navires. Cet article explore quelques-unes des affaires les plus marquantes en droit maritime, en analysant les enjeux juridiques qui en découlent.

1. L'affaire *Exxon Valdez* : la marée noire et la responsabilité environnementale

L'une des affaires les plus médiatisées en droit maritime est celle de la marée noire causée par le naufrage du pétrolier *Exxon Valdez* en 1989. Ce navire, transportant du pétrole brut en Alaska, a fait naufrage dans le détroit de Prince William, déversant plus de 40 millions de litres de pétrole dans l'océan, ce qui a entraîné la mort de milliers d'animaux marins et des dégâts environnementaux considérables. Cet incident a mis en lumière les failles de la réglementation maritime en matière de sécurité et de responsabilité environnementale.

Sur le plan juridique, *Exxon Valdez* a soulevé des questions cruciales de responsabilité civile et pénale des armateurs en cas de dommages environnementaux. La Cour suprême des États-Unis a condamné l'armateur ExxonMobil à une amende de plusieurs milliards de dollars pour négligence, bien que l'amende ait été réduite en appel. L'affaire a eu un impact significatif sur les législations concernant la sécurité des navires et la gestion des risques environnementaux. Par exemple, le *Oil Pollution Act* (OPA) de 1990 a été adopté aux États-Unis, imposant des mesures strictes en matière de prévention des déversements de pétrole et de compensation des dommages environnementaux.

L'affaire *Exxon Valdez* a aussi permis de mettre en lumière le rôle des conventions internationales comme la *Convention de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures* (CLC), ainsi que les enjeux de la couverture d'assurance pour les compagnies maritimes opérant à l'échelle mondiale.

2. L'affaire du *Titanic* : la réglementation en matière de sécurité maritime

Le naufrage du RMS *Titanic* en 1912, bien que survenu il y a plus d'un siècle, demeure une affaire marquante en droit maritime, car il a profondément modifié la législation internationale sur la sécurité maritime. Le *Titanic* a heurté un iceberg dans l'Atlantique Nord, faisant plus de 1 500 victimes parmi les passagers et l'équipage. Ce désastre a révélé les lacunes dramatiques dans la sécurité des navires, notamment en ce qui concerne le nombre insuffisant de canots de sauvetage et les protocoles d'urgence.

En réponse à ce tragique événement, la communauté internationale a mis en place de nouvelles règles de sécurité maritime. L'une des principales réformes a été l'adoption de la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer* (SOLAS) en 1914, un instrument fondamental du droit maritime qui établit des normes minimales de sécurité pour les navires. La SOLAS a évolué au fil des ans, intégrant des exigences de plus en plus strictes concernant la construction des navires, leur entretien, la formation de l'équipage, et la gestion des situations d'urgence. Ce règlement est toujours en vigueur et a été mis à jour à plusieurs reprises pour tenir compte des évolutions technologiques.

Le naufrage du *Titanic* a aussi été l'occasion de renforcer les exigences concernant la gestion des passagers et la responsabilité des armateurs en cas d'accident, donnant ainsi naissance à des systèmes de compensation et d'indemnisation des victimes.

3. L'affaire *Prestige* : la gestion des risques environnementaux et la responsabilité civile

Un autre incident majeur dans le domaine du droit maritime est celui du naufrage du pétrolier *Prestige* en 2002. Ce navire, transportant près de 14 000 tonnes de pétrole brut, a coulé au large des côtes espagnoles, provoquant une importante pollution des côtes atlantiques, notamment en Espagne et en France. L'affaire a soulevé des questions complexes de responsabilité environnementale, de compensation des dommages et de prévention des risques.

Le naufrage a entraîné des poursuites juridiques concernant la responsabilité des compagnies maritimes et des autorités portuaires, en raison des retards dans l'évacuation du navire et de l'absence de mesures préventives adéquates. Les autorités espagnoles ont engagé une action contre l'armateur et les sociétés responsables du *Prestige*, cherchant à obtenir des réparations pour les dommages écologiques. L'affaire a également mis en lumière la question des conventions internationales sur la responsabilité des dommages causés par les déversements d'hydrocarbures.

En matière de droit maritime, l'affaire *Prestige* a renforcé l'application de la *Convention sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures* (CLC), et a mis en évidence les lacunes de la législation européenne en matière de prévention des risques maritimes. Elle a également abouti à une intensification des règles relatives à la sécurité des pétroliers et des normes de gestion des déchets en mer.

4. Les conflits de compétence : l'affaire *Lazard Frères c/ Seacrest*

L'affaire *Lazard Frères c/ Seacrest* illustre un autre aspect du droit maritime, celui des conflits de compétence entre juridictions nationales dans le cadre de litiges commerciaux liés à la navigation. Dans cette affaire, un conflit a opposé deux compagnies de transport maritime au sujet d'un contrat de charter, un accord par lequel une partie (le propriétaire du navire) loue son navire à une

autre partie (le locataire) pour le transport de marchandises. Ce conflit a révélé les complexités liées à l'interprétation des termes du contrat et la question de savoir quelle juridiction était compétente pour trancher le litige.

Les parties étaient confrontées à des difficultés pour déterminer si le tribunal anglais ou le tribunal des États-Unis était compétent, étant donné la portée internationale du contrat et les parties en cause. L'affaire a mis en lumière les enjeux de la compétence internationale et de la manière dont les conventions maritimes, comme la *Convention de Bruxelles de 1968*, régissent les conflits de compétence. La Cour d'appel a tranché en faveur de la compétence anglaise, soulignant l'importance des clauses de compétence dans les contrats maritimes.

Cette affaire a aussi souligné l'importance des conventions internationales en matière de résolution des conflits commerciaux en droit maritime, et la nécessité pour les entreprises de prendre en compte ces aspects lors de la négociation et de la rédaction des contrats de transport.

5. *Le piratage maritime : l'affaire MV Albedo et la lutte contre le terrorisme maritime

Les actes de piraterie restent une menace importante pour la sécurité en mer, et l'affaire du *MV Albedo*, un navire commercial hijacké en 2010 au large de la Somalie, est un exemple marquant de l'application du droit maritime en matière de piraterie. Le navire, transportant des marchandises, a été pris en otage par des pirates somaliens, qui ont exigé une rançon. Cette affaire a eu des répercussions sur la réglementation internationale concernant la sécurité en mer et la lutte contre la piraterie.

Le piratage maritime pose des questions complexes en matière de responsabilité internationale, de coopération entre les États et de protection des droits des marins. L'affaire *MV Albedo* a mis en évidence la difficulté de lutter contre la piraterie dans les eaux internationales, ainsi que les lacunes dans l'application des lois internationales relatives à la piraterie, notamment la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (CNUDM). Les États ont dû collaborer pour libérer les otages et mettre fin à la piraterie, tout en protégeant les intérêts commerciaux et sécuritaires dans les zones maritimes concernées.